

Portrait Adhérer et participer aux débats



Maïté Pallagos est adjointe technique à Rivesaltes, elle a participé au dernier congrès du Snetap qui s'est déroulé à Hyères au mois de Mai dernier. Elle livre ici ses impressions et comment elle conçoit son tout récent engagement au Snetap.

Dans quel établissement travailles-tu, quel est ton poste de travail ?

Je travaille au LPA Claude Simon, à Rivesaltes (Pyrénées Orientales) où j'ai été titularisée en janvier 2008 en tant qu'adjoint technique 2^e classe. J'ai une spécialisation "espaces verts".

Tu as participé au congrès du Snetap à Hyères, quelles sont les choses qui t'ont surprise (en bien et en moins bien) ?

J'ai donc participé à mon premier congrès du SNETAP-FSU à Hyères fin mai. J'ai été surprise, de constater que nous étions, à mon sens peu nombreux.



A quelle commission as-tu participé ? Qu'en as-tu pensé ?

J'ai participé à la commission TOS. Nous avons rédigé une motion, demandant que le syndicat prenne plus en compte les besoins et les revendications des personnels non enseignants.

En espérant que cette motion soit bien prise en compte par les instances nationales, car nous l'avons écrite avec beaucoup de cœur. Je pense aussi que par cette prise en charge améliorée, d'autres TOS pourraient adhérer à notre syndicat.

Quel intérêt as-tu trouvé à cette participation

...

au congrès ?

Mon intérêt principal a été de bien comprendre le fonctionnement du syndicat, de m'apporter des réponses aux questions que je me posais et de renforcer mon envie de militer tous ensemble.

Comment envisages-tu la poursuite de ton engagement syndical ?

Pour la suite, je vais d'abord renforcer mon implication et approfondir ma culture syndicale, dans la section du lycée, avec l'aide de Marie-annick et des autres adhérents plus anciens que moi. Pour le reste...

CFA/CFPPA

Pour l'organisation d'un service public de formation professionnelle

Le Snetap revendique un service public de la formation géré publiquement, non contraint aux règles imposées par le code des marchés publics et en convergence avec les autres organismes marchés publics.

Pour cela, il a rédigé une charte sociale des CFPPA au service de la formation professionnelle et de promotion sociale.

Il s'engage à l'utiliser à tous les niveaux : politiques, parlementaires, conseillers régionaux et associations des régions de France.

Pour la relance du protocole CFAA/CFPPA

Le secteur CFAA/CFPPA a commencé un tour de France de relance du protocole durant l'année 2008 -2009 (Centre, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais) et le poursuivra l'année prochaine. La lutte contre la forte dégradation des conditions de travail dans les CFAA/CFPPA doit être portée dans tous les établissements toutes les instances.

Pour le respect du statut des titulaires sur les postes gagés, pour l'application de tous les droits sociaux, pour que les titulaires qui ont choisi l'apprentissage ou la formation continue puissent rester dans les centres. »



Information

Le Snetap, une information claire et disponible

Le Snetap met en place des outils de communication diversifiés pour répondre aux attentes des syndiqués : l'information utile pour accompagner le déroulement de la carrière mais aussi assurer l'efficacité de l'action, et le débat. Cette nécessaire information est disponible au travers des publications « papier » et « internet ».

Listes de diffusion électroniques pour les élus aux différentes instances du Snetap, Courriers syndicaux aux secrétaires de section, Courriers catégoriels, Bulletin, Site internet... Chaque syndiqué-e peut trouver ainsi l'information ou l'interlocuteur pour répondre à ses questions.

Consulter ces outils, les faire évaluer, les enrichir par des propositions de contenu, sont autant de possibilités de faire circuler l'information, la rendre encore plus opérationnelle pour l'action et les revendications.

Impressions: J.-M. Bordesoules - Tél. : 05 46 59 01 32

Au sein de la FSU le Snetap et des syndicats partenaires pour défendre les personnels

Depuis sa création en 1993, la FSU a réussi à faire reconnaître sa représentativité syndicale dans le secteur de l'enseignement.

Au sein du ministère de l'agriculture, le Snetap agit pour les personnels avec le Sygma (administration centrale et services déconcentrés) et le Snetefi (inspection des lois sociales en agriculture). Ensemble, ils ont donné à la FSU la première place parmi les organisations syndicales du ministère de l'agriculture.

Depuis la décentralisation des TOS des établissements agricoles, le Snetap rencontre l'Unatos et le Snu-Clis.

Dans l'enseignement maritime, le Snetap côtoie le Sne, Sup'Equip et, depuis quelques semaines, le Snamer.

Le Snetap est un syndicat multicatégoriel, majoritaire dans l'enseignement agricole.

En cas de problèmes ne pas hésiter à contacter la Trésorerie Nationale : 01 49 55 84 42



SNETAP-FSU
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. 01 49 55 84 42 - Fax : 01 49 55 43 83
snetap@snetap-fsu.fr
www.snetap-fsu.fr

l'enseignement agricole



ENSEMBLE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION



LA REVUE QUOTIDIENNE
du Snetap FSU

La revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

Demande d'adhésion au Snetap-Fsu

NOM :

Prénom :

Catégorie :

Etablissement :

SOUHAITE adhérer (ré-adhérer) **au SNETAP-FSU pour l'année scolaire 2009-2010 (*)**.

Pour cela, je retourne cette demande d'adhésion :

- **Au – à la – secrétaire, ou**
- **Au – à la – trésorier-ère-**

de la **section locale** de mon établissement qui me contactera pour finaliser mon adhésion

(*) 66 % du montant de ma cotisation sont déductibles des impôts sur le revenu.

Contact national

SNETAP-FSU
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83
snetap@snetap-fsu.fr

www.snetap-fsu.fr

n° 319
JUIL-AOÛT 2009



Syndicalisation Comment ça marche ?

L'adhésion

Au Snetap, la syndicalisation se fait par l'intermédiaire de la section d'établissement. Car si le fait d'adhérer à un syndicat est bien un acte individuel seule l'action collective permet de faire avancer les choses. La section d'établissement est donc un lieu privilégié d'échanges entre les adhérents d'un même établissement.

Si vous souhaitez donc rejoindre le Snetap ou renouveler votre engagement, vous trou-

verez joint à ce document un encart à remettre au secrétaire ou au trésorier de section de votre structure qui vous fera parvenir tous les documents nécessaires.

La cotisation

Les cotisations représentent la principale source de financement du syndicat. C'est ce qui lui permet de fonctionner, d'informer ses adhérents (notamment au travers de la revue mensuelle « L'Enseignement Agricole »), de mettre en

œuvre des actions, de soutenir des camarades. Les montants de cotisation (inchangés depuis plusieurs années) sont calculés en fonction de l'indice de rémunération.

Deux possibilités pour s'acquitter de sa cotisation : par chèque ou par prélèvement automatique (fractionnements en 4 prélèvements) simple ou reconductible.

En cas de problèmes ne pas hésiter à contacter la Trésorerie Nationale : 01 49 55 84 42



Il est urgent de relancer l'enseignement agricole public

Privés des moyens nécessaires à leur fonctionnement du fait de la baisse continue de la DGH depuis déjà plusieurs rentrées et soumis au plafonnement autoritaire des recrutements (pour éviter le surcoût en emplois qu'entraînent les dédoublements), les établissements publics sont contraints de refuser de nombreux élèves, qui vont alors grossir les effectifs de l'enseignement privé.

On constate, pour la rentrée 2009, un nombre élevé d'élèves refusés dans les établissements publics (jusqu'à plusieurs centaines dans certains lycées), ce qui est inacceptable. La politique menée depuis des années maintenant a conduit au recul de l'enseignement agricole public qui ne scolarise plus que 37 % des élèves, contre plus de 40 % en 2002.

Les suppressions d'emplois subies par l'EAP ont conduit à de nombreuses fermetures de classes (presque 300 depuis 2002), à la transformation de classes en sections et à la suppression d'options d'enseignement, dans une logique purement comptable et sans prise en compte des contraintes pédagogiques.

Mais le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a également conduit à rendre exsangues les services administratifs, qui, dans nombre d'établissements ne sont aujourd'hui plus en mesure de fonctionner, et dans lesquels la pression sur le travail des agents devient insupportable.

L'offre publique de formation est en recul, non seulement d'un point de vue quantitatif, mais également sur le plan qualitatif : les nombreux enseignements facultatifs suppri-

més et les nombreux dédoublements non respectés constituent une dégradation inacceptable des conditions de formation.

C'est parce que le SNETAP refuse cette logique de déclin, qu'il a impulsé et conduit, notamment depuis la dernière rentrée, de nombreuses actions, qu'il s'est attaché à mener dans un cadre unitaire, avec les organisations syndicales qui, sur le fond, partagent les mêmes orientations.

Ces actions ont parfois pris de formes inédites et ont permis de porter à la connais-

sance de l'opinion publique le traitement scandaleux réservé à l'enseignement agricole public

Le nouveau Ministre, que le SNETAP a rencontré début juillet, s'est dit conscient des difficultés rencontrées par l'enseignement public. Mais, au-delà des mots, il faudra qu'il y apporte une réponse par des actes, dont notamment un moratoire sur les suppressions d'emplois au budget 2010. N'en doutons pas, le combat pour la défense de l'enseignement agricole public nécessitera, dès le mois de septembre de nouvelles mobilisations.



TOS décentralisation, des situations disparates

Si la situation des personnels TOS (carrière, régime indemnitaire, précarité, ...) a vu, dans certaines régions, une amélioration, le SNETAP continue à condamner le processus de décentralisation :

- parce que ces améliorations statutaires auraient pu être réalisées dans le cadre d'un statut de fonctionnaire d'Etat,
- parce que les situations sont très variables d'une région à l'autre,
- parce que le statut de la fonction publique territoriale favorise le clientélisme,
- parce qu'elle a mis à mal la cohésion de la communauté éducative dans les établissements,
- parce qu'il y a affaiblissement du droit syndical et des difficultés à porter des mandats nationaux.

Dans le contexte d'une décentralisation, de toute façon réalisée, le Snetap demande qu'une harmonisation des conditions de

travail, de rémunération, de promotion et des perspectives de carrière soit mise en œuvre, afin de les aligner sur les situations les plus favorables. Cette harmonisation doit concerner l'ensemble des TOS de l'EPL (lycée, CFA, CFPPA).

Le Snetap œuvre pour mettre en place, au sein de la FSU, une structure permanente (coordination nationale), regroupant tous les syndicats nationaux syndiquant des personnels de la fonction publique territoriale.

Cette coordination nationale se fixe comme objectif de recenser les situations les plus favorables sur tous les éléments de la carrière des agents, d'organiser des formations et de coordonner des négociations.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les personnels des établissements d'enseignement, le Snetap exige le maintien d'un rythme de travail en lien avec leur mission éducative en respectant strictement leur cadre d'emploi et leur rôle éducatif.



« Mastérisation » ? Oui, mais pas celle là

Depuis longtemps le Snetap considère que le niveau réel de formation des enseignants et CPE, tels qu'ils sont actuellement recrutés, justifierait que l'ensemble des corps soient revalorisés. En effet, si le niveau officiellement affiché est celui de la licence (Bac+3), nombre d'entre eux ont aujourd'hui soit une maîtrise (ou plus), soit suivi une première année d'IUFM. Si on y ajoute l'année de stage, la réelle prise de fonction des enseignants se fait à Bac+5, soit au niveau master. C'est ce qui a conduit le Snetap à revendiquer une revalorisation des métiers d'enseignants et CPE.

Mais, détournant complètement cette légitime revendication, le gouvernement tente d'imposer une élévation du niveau de recrutement, sans revalorisation salariale, et qui plus est en profitant de l'occasion pour supprimer l'année de formation professionnelle rémunérée que constituait jusqu'alors l'année de stage.

La mise en place de masters professionnels conduisant aux métiers d'enseignants et CPE, prévue par le gouvernement, conduira d'une part à mettre à la charge des jeunes (ou de leurs parents) l'année de stage actuellement rémunérée, et d'autre part à amener dans une impasse les jeunes engagés dans cette voie et qui échoueraient au concours : comment valoriser un master d'enseignement quand on a échoué au concours de recrutement d'enseignant ?

Dans l'enseignement agricole, où les concours ne sont pas organisés tous les ans dans toutes les disciplines, le Snetap a tenté de faire valoir cette particularité (que par ailleurs il déplore) pour faire en sorte que les conditions d'accès au concours interne soient assouplies. Nous avons par exemple défendu que, pour une période transitoire (jusqu'en 2020, et au moins jusqu'au prochain concours dans la discipline), le recrutement puisse toujours se faire au niveau

licence. Nous avons par ailleurs demandé que les concours internes de l'EN soient ouverts aux contractuels de l'enseignement agricole public.

Le rejet de toutes ces demandes, tant par le Ministère de l'Agriculture que par celui de la fonction publique, vont mettre en grande difficulté la majorité des actuels agents contractuels, même si l'administration s'est engagée, à notre demande, à mettre en place des cycles de formation, pour conduire au niveau master les contractuels qui ne l'auraient pas.

Ajoutés à l'absence de revalorisation salariale, tant pour les futurs recrutés que pour les enseignants et CPE actuellement en fonction, tous ces éléments ont conduit le Snetap à s'opposer aux textes proposés au comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 30 juin 2009 et au conseil supérieur de la fonction publique du 16 juillet 2009.

Rénovations pédagogiques, le Snetap exige le maintien de diplômes nationaux et une formation de qualité pour tous

La rénovation de la voie professionnelle

Le Snetap ne renonce pas à combattre une « réforme » scélérate qui n'a d'autre objectif que la réduction des moyens et mettra tout en œuvre pour préserver la qualité des formations professionnelles. Il sera particulièrement vigilant aux conditions de mise en place des Enseignements à l'Initiative des Etablissements en seconde professionnelle, de l'aide individualisée, des horaires non affectés,...

Le Snetap continuera à exiger l'écriture d'un véritable référentiel de formation pour les classes de BEPA menant aux BEPA rénovés, seule garantie de contenus de formation et de modalités d'évaluation identiques dans tous les établissements et de délivrance d'un diplôme national.

Le Snetap dénonce la délivrance exclusive du BEPA sous forme de CCF et exige un cadrage national de ces évaluations portant notamment sur les définitions, les niveaux d'exigence des épreuves et les modalités de leur déroulement afin de garantir au mieux l'équité de traitement des candidats.

Epreuve de contrôle du Bac Pro

Sans remettre en cause la nécessité d'un système de rattrapage, le Snetap condamne avec la plus grande véhémence l'épreuve de contrôle de complaisance qui a eu lieu pour la première fois pour le Bac Pro à la session de juin 2009. Il faut d'ailleurs noter que le taux de réussite au Bac pro est de 89,2% en 2009 contre 81,3% en 2008, 80,7 % en 2007. On voudrait brader le diplôme que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

La réforme du lycée

Le rapport Descoings publié le 2 juin 2009 s'articule autour de 5 idées fortes : redéfinir le rôle du lycée, accompagner l'orientation des élèves, rééquilibrer les voies et les séries, rénover les enseignements et s'interroger sur les modes d'évaluation, repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant pour une refondation du lycée.

Ce rapport constitue pour le ministre de l'Éducation Nationale une « base de travail intéressante » et parmi les pistes avancées, il cite notamment « le renforcement de l'autonomie et de l'expérimentation ».

Le 7 juillet 2009, Luc Chatel a annoncé qu'il demandait à chaque organisation syndicale une contribution sur la base de ce rapport, contributions à partir desquelles le ministre mènera des concertations pour une application de la réforme du lycée à la rentrée 2010.

En mai 2009, le Snetap a participé à l'élaboration d'un « 4 pages lycée » au sein de la FSU et réunira un groupe de travail interne au Snetap dès septembre pour analyser le rapport Descoings et être force de propositions qu'il portera notamment dans le cadre du secteur « Éducation » de la FSU.

Le Snetap demandera également à la DGER la réunion d'une Commission Nationale Spécialisée « Etudes Générales » sur la réforme du lycée et sa traduction possible dans l'enseignement agricole pour éviter l'écueil du « suivisme » par rapport aux débats en cours. En effet, l'enseignement agricole et ses spécificités doivent être pris en compte dans la réflexion engagée au sein du ministère de l'Éducation Nationale qui doit associer l'ensemble du système éducatif.

La rénovation des BTS et les nouvelles modalités d'évaluation

Les BTS rénovés « Viticulture-Cœnologie », « Sciences et Technologies de l'Alimentation » et « Anabiotec » entreront en vigueur à la rentrée 2009. La DGER avait, dans un premier temps envisagé une augmentation de la part du CCF mais, suite aux objections de plusieurs syndicats dont le Snetap, a finalement maintenu l'équilibre actuel 50% ET et 50% CCF.

Pour autant, le projet actuel d'évaluation ne peut nous satisfaire. En effet, le projet d'épreuve intégrative E7, « combinaison des ex E2 et E3 », n'évalue pas de manière satisfaisante les connaissances scientifiques.

Le Snetap continuera à faire des contre propositions pour que les connaissances scientifiques ne soient pas minorées. Le BTS doit en effet continuer à confirmer sa double finalité d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.



ENSEMBLE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION



AVU QUOTIDIEN

LA

snetap

FSU

Sommaire

Il est urgent de relancer l'enseignement agricole public.....	p. 2	CFA/CFPPA, pour l'organisation d'un service public de formation professionnelle.....	p. 5
TOS, décentralisation, des situations disparates.....	p. 3	Au sein de la FSU le Snetap et des syndicats partenaires pour défendre les personnels.....	p. 5
« Mastérisation » ? Oui, mais pas celle là.....	p. 3	Portrait, adhérer et participer aux débats.....	p. 6
Rénovations pédagogiques, le Snetap exige le maintien de diplômes nationaux et une formation de qualité pour tous.....	p. 4	Syndicalisation, comment ça marche ?.....	p. 6